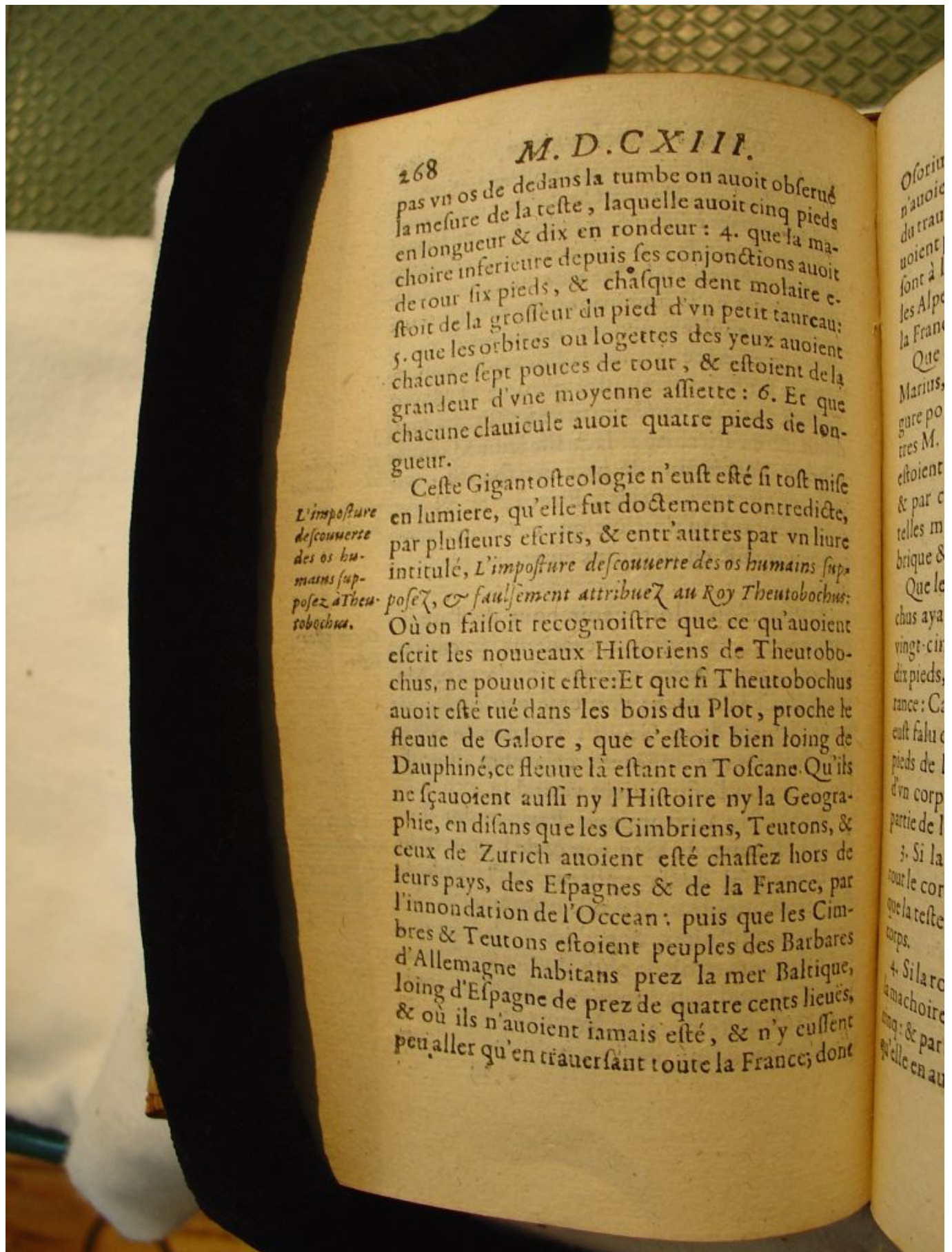


1613_268.jpg



1613_269.jpg

Seconde Continuation.

269

Orosius Florus & tous les anciens Historiens n'auoient fait mention aucune de ce pretendu trauesement : bien escriuoient ils qu'ils auoient passé par la Sauoye & le Dauphiné, qui sont à l'un des bouts de la France proche & dās les Alpes, bien loing des Pyrenees qui diuisent la France de l'Espagne.

Que les medailles que l'on asseuroit estre de Marius, estoit vne imposture visible; car en la figure pourtraicte dans le liure de Bassot, les lettres M. & R. que l'on disoit signifier Marius, estoient Gothiques, & non pas Romaines: & par consequent quant on auroit trouué de telles medailles elles estoient de nouuelle fabrique & depuis quatre cents ans.

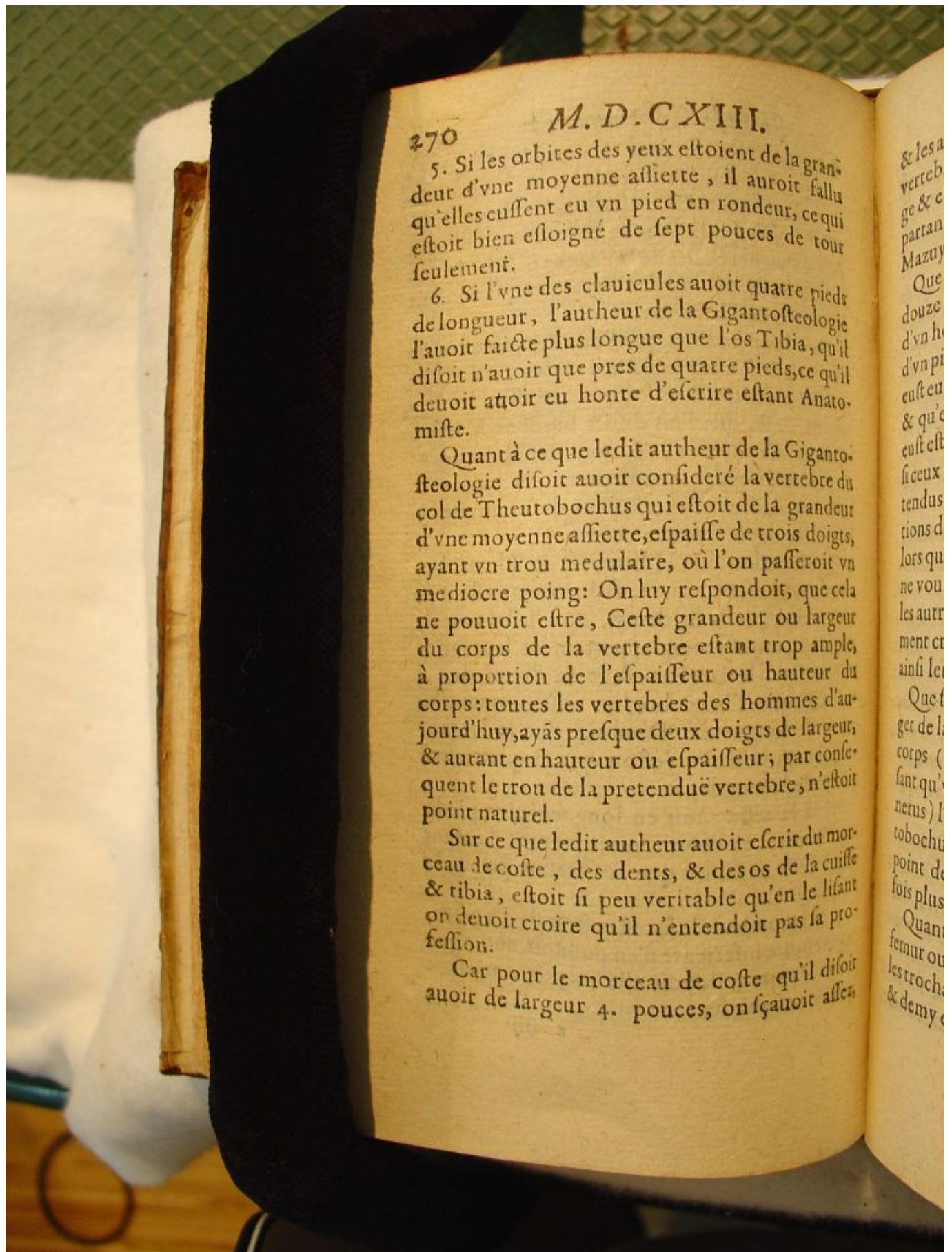
Que les nouueaux Historiens de Theutobochus ayant escrit, que 1. sa longueur estoit de vingt-cinq pieds & demy, & 2. sa largeur de dix pieds, monstroient appertement leur ignorance: Car si la largeur estoit de dix pieds, il eust falu que Theutobochus eust eu quarante pieds de longueur: D'autant que la largeur d'un corps humain n'estoit que la quatriesme partie de la longueur.

3. Si la teste auoit en longueur cinq pieds, tout le corps en deuoit auoir trente; d'autant que la teste ne faisoit que la sixiesme partie du corps.

4. Si la rondeur de la teste estoit de dix pieds, la machoire inferieure n'en pouuoit auoir que cinq: & partant il auoit esté ineptement escrit qu'elle en auoit six.

s iij

1613_270.jpg



270

M. D. C X III.

5. Si les orbites des yeux estoient de la grandeur d'une moyenne assiette, il auroit fallu qu'elles eussent eu un pied en rondeur, ce qui estoit bien esloigné de sept pouces de tour seulement.

6. Si l'une des clavicules avoit quatre pieds de longueur, l'auteur de la Gigantosteologie l'avoit faite plus longue que l'os Tibia, qu'il disoit n'avoir que pres de quatre pieds, ce qu'il devoit avoir eu honte d'escrire estant Anatomiste.

Quant à ce que ledit auteur de la Gigantosteologie disoit avoir considéré la vertebre du col de Theutobochus qui estoit de la grandeur d'une moyenne assiette, espaisse de trois doigts, ayant un trou medulaire, où l'on passeroit un mediocre poing: On luy respondoit, que cela ne pouvoit estre, Ceste grandeur ou largeur du corps de la vertebre estant trop ample, à proportion de l'espaisseur ou hauteur du corps: toutes les vertebres des hommes d'aujourd'huy, ayas presque deux doigts de largeur, & autant en hauteur ou espaisseur; par conséquent le trou de la pretendue vertebre, n'estoit point naturel.

Sur ce que ledit auteur avoit escrit du morceau de coste, des dents, & des os de la cuisse & tibia, estoit si peu veritable qu'en le lisant on devoit croire qu'il n'entendoit pas sa profession.

Car pour le morceau de coste qu'il disoit avoir de largeur 4. pouces, on sçavoit assez

& les a
verteb
ge & e
partan
Mazuy

Que

douze

d'un h

d'un pi

eust eu

& qu'e

eust est

si ceux

tendus

tions d

lors qu

ne vou

les autr

ment cr

ainsi le

Que t

ger de l

corps (

fant qu'

nerus) l

tobochu

point de

fois plus

Quant

femur ou

les trocha

& demy e

1613_271.jpg

Seconde Continuation.

271

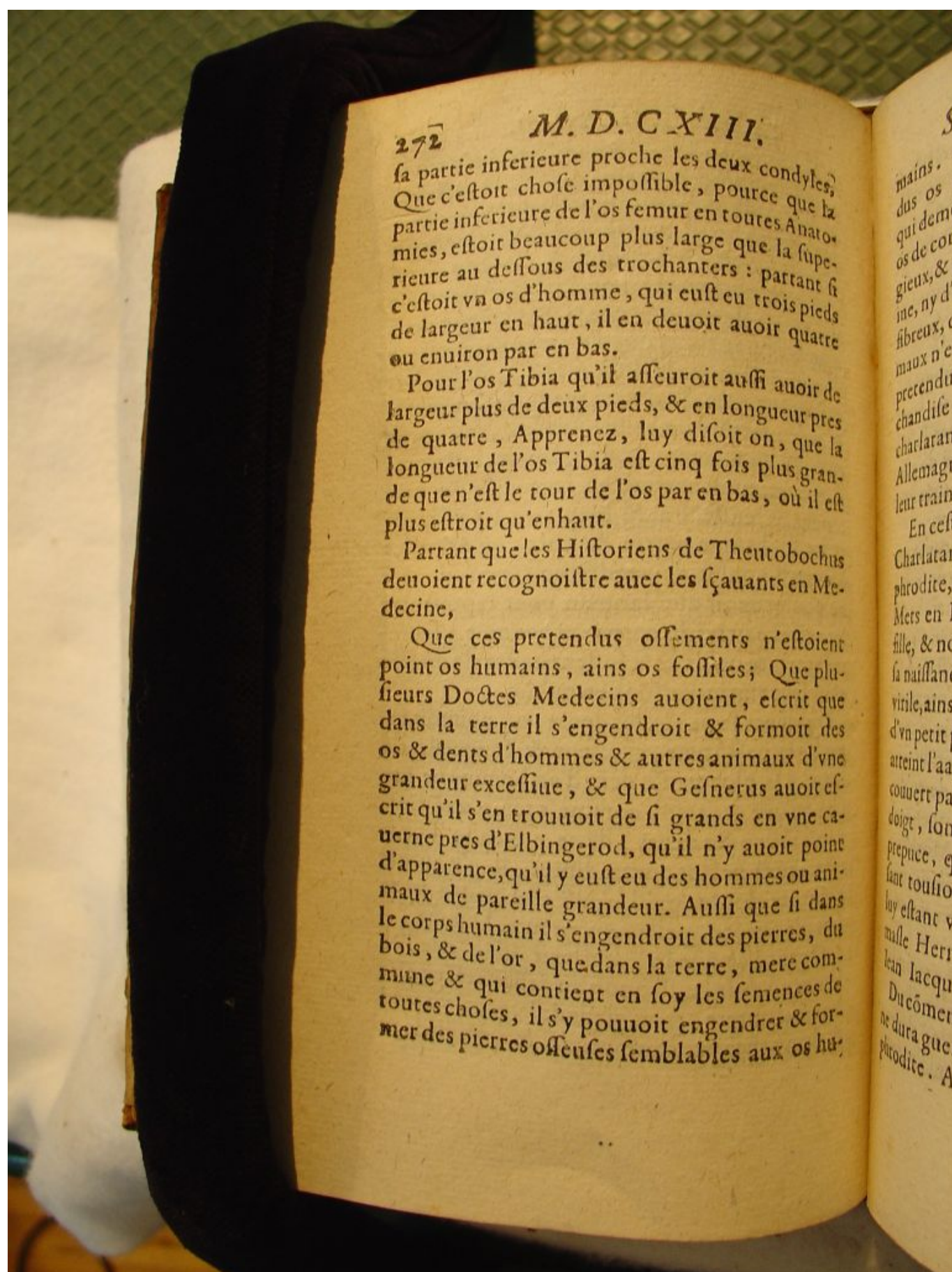
& les anatomies le verifioient, qu'il n'y auoit
vertebre au corps humain, qui ne fust plus lar-
ge & espaisse que la plus grande & large coste;
partant que le morceau de coste que monstroit
Mazuyer, n'estoit pas d'un corps humain.

Que la hauteur ou longueur de la teste estant
douze fois plus grande que la plus longue dent
d'un homme; celles que l'on monstroit estans
d'un pied de long, il falloit que Theutobochus
eust eu vne teste de douze pieds de longueur:
& qu'en sextuplant ceste longueur, son corps
eust esté de soixante & douze pieds. Partant
si ceux qui auoient escrit en faueur de ces pre-
tendus os, eussent aussi bien sçeu les propor-
tions de chascue partie du corps qu'Appelles
lors qu'il voulut depeindre vn Geant, dont il
ne voulut auoir que la main pour représenter
les autres parties du corps, on pouuoit asseuré-
ment croire qu'ils ne se fussent hastez de mettre
ainsi leurs imaginations en public.

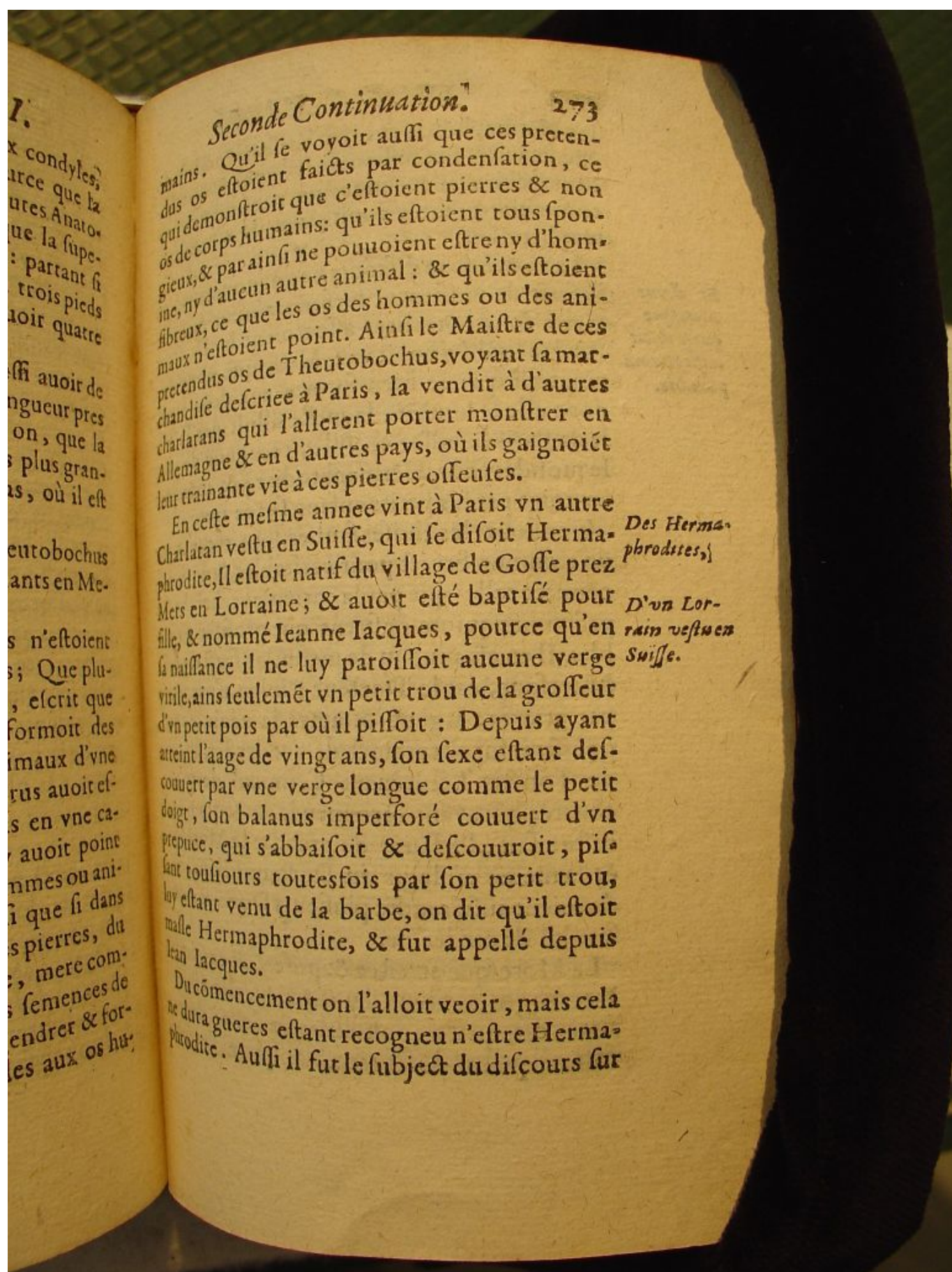
Que si par le poids des dents, on pouuoit iu-
ger de la pesanteur, grosseur & longueur du
corps (la plus grosse dent d'un homme ne pe-
sant qu'une dragme, comme a remarqué Ges-
nerus) l'une des dents (de ce pretendu Theu-
tobochus) pesant quatre liures, il n'y auroit
point de doute, qu'il n'eust esté quatre cents
fois plus gros & pesant qu'un autre homme.

Quant à ce que ledit authœur disoit que l'os
femur ou de la cuisse auoit au dessous où estoient
les trochanters, trois pieds de largeur, vn pied
& demy en sa partie moyenne, & deux pieds en

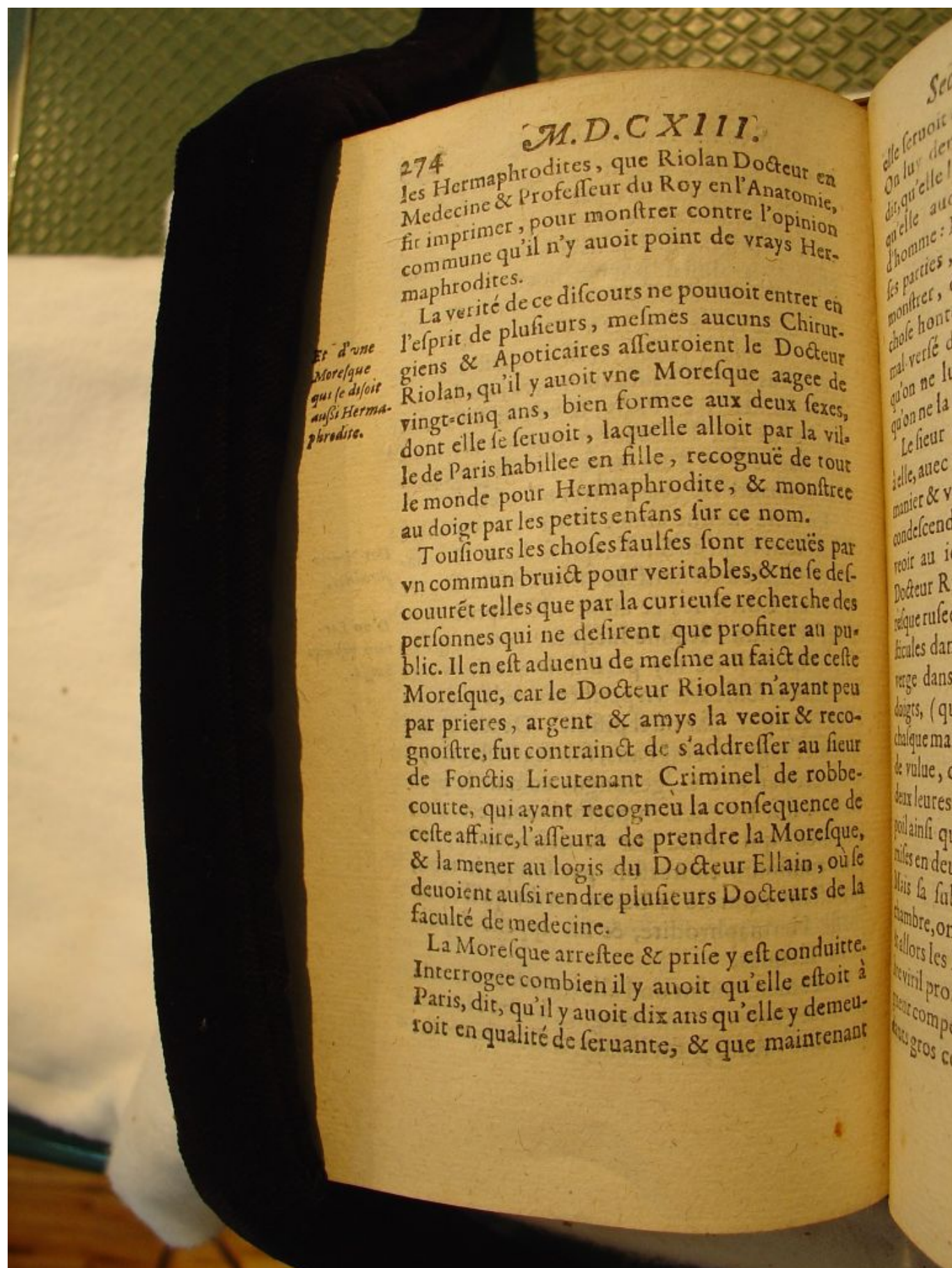
1613_272.jpg



1613_273.jpg



1613_274.jpg



274
M.D.C.XIII.
les Hermaphrodites, que Riolan Docteur en
Medecine & Professeur du Roy en l'Anatomie,
fit imprimer, pour monstret contre l'opinion
commune qu'il n'y auoit point de vrays Her-
maphrodites.

Et d'une
Moresque
qui se disoit
aussi Herma-
phrodite.

La verité de ce discours ne pouuoit entrer en
l'esprit de plusieurs, mesmes aucuns Chirur-
giens & Apoticares asseuroient le Docteur
Riolan, qu'il y auoit vne Moresque aagee de
vingt-cinq ans, bien formee aux deux sexes,
dont elle se seruoit, laquelle alloit par la vil-
le de Paris habillee en fille, recogneuë de tout
le monde pour Hermaphrodite, & monstree
au doigt par les petits enfans sur ce nom.

Toufiours les choses faulses sont receues par
vn commun bruiet pour veritables, & ne se des-
couurēt telles que par la curieuse recherche des
personnes qui ne desirent que profiter au pu-
blic. Il en est aduenü de mesme au faict de ceste
Moresque, car le Docteur Riolan n'ayant peu
par prieres, argent & amys la veoir & reco-
gnoistre, fut contrainct de s'adresser au sieur
de Fonctis Lieutenant Criminel de robbe-
cotte, qui ayant recogneu la consequence de
ceste affaire, l'asseura de prendre la Moresque,
& la mener au logis du Docteur Ellain, où se
deuoient aussi rendre plusieurs Docteurs de la
faculté de medecine.

La Moresque arrestee & prise y est conduite.
Interrogee combien il y auoit qu'elle estoit à
Paris, dit, qu'il y auoit dix ans qu'elle y demeu-
roit en qualite de seruante, & que maintenant

1613_275.jpg

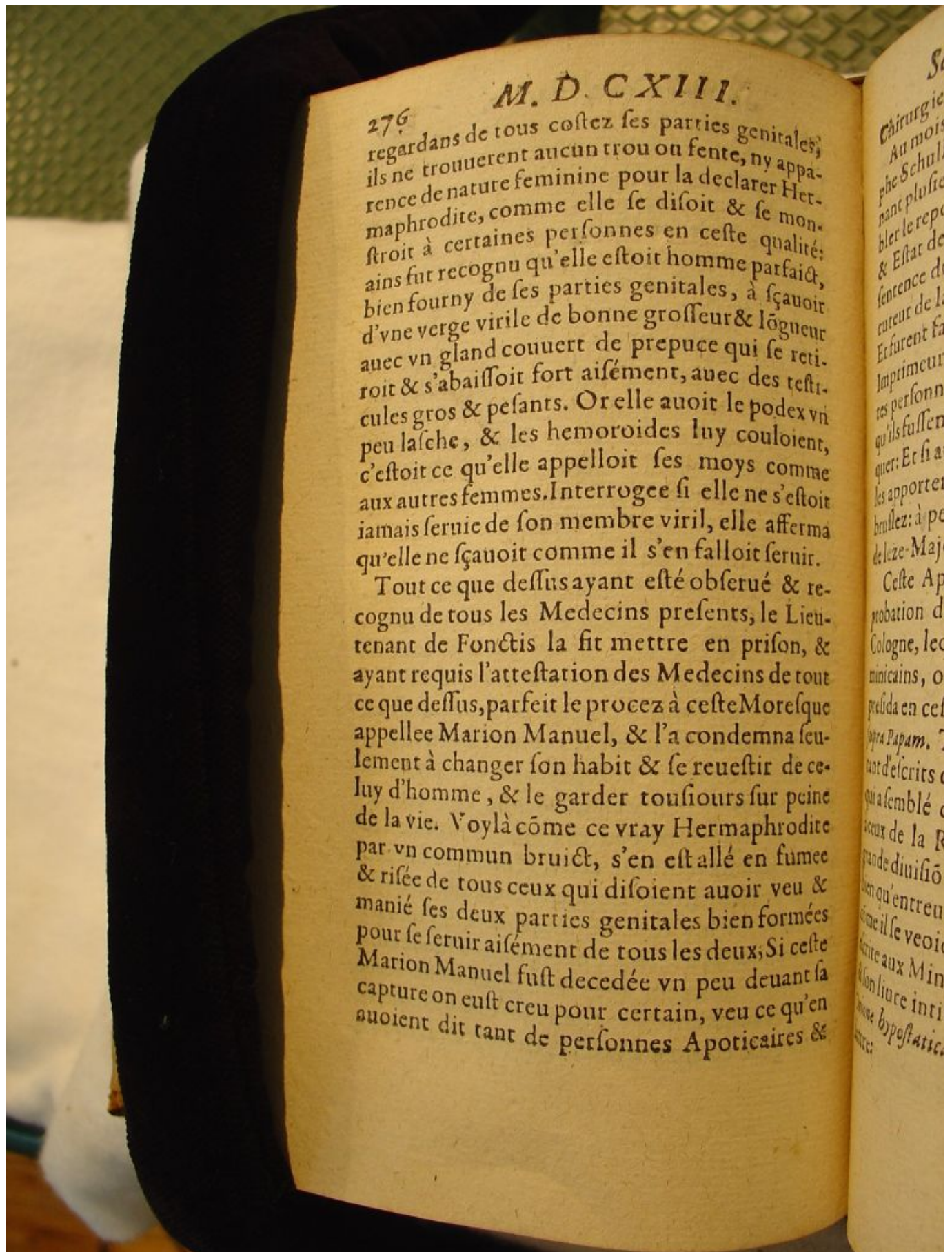
Seconde Continuation.

275

elle seruoit deux Demoiselles logees ensemble. On luy demanda si elle estoit fille; elle respondit, qu'elle l'estoit où croyoit estre, neantmoins qu'elle auoit quelque chose de la nature d'homme: Mais comme on luy voulut manier ses parties, feignant de plorer, refusa de les montrer, d'autant, disoit-elle, que c'estoit chose honteuse à vne fille qui n'auoit iamais mal-versé de se laisser manier, & apprehendoit qu'on ne luy fist du mal en ces parties là, ou qu'on ne la menast prisonniere.

Le sieur de Fonctis, ayant doucement parlé à elle, avec promesse de faueur, si elle se laissoit manier & veoir pour recognoistre son sexe; elle condescendit qu'un seul la toucheroit, sans la veoir au iour, ou avec de la chandelle. Le Docteur Riolan en prit la charge; mais la Moresque rusée, vsant de son artifice, retira ses testicules dans les aines, & les cachoit avec sa verge dans le creux de ses mains: & de ses doigts, (qui sont le poulce & l'indicatif de chaque main) figuroit ses bourçes en façon de vulue, ou fente composee en son entrée de deux leures ou panneaux, chacune couuerte de poil ainsi que sont toutes bourçes repliees & mises en deux comme ceste Moresque faisoit. Mais sa subtilité recogneuë, ramenee en la chambre, on luy feist par force oster ses mains: & alors les Medecins apperceurent son membre viril prominent avec vne grosseur & longueur competente à l'age, & ses testicules pendans gros comme des œufs de poulle. De plus

1613_276.jpg



1613_277.jpg

Seconde Continuation.

277

Chirurgiens, qu'elle estoit Hermaphrodite.

Au mois de Iuin l'Apologie Latine d'Adolphe Schulkenius, imprimee à Cologne, contenant plusieurs propositions tendantes à troubler le repos de la Chrestienté, & contre la vie & Estat des Roys & Princes souuerains, fut par sentence du Preuost de Paris bruslee par l'exécuteur de la haute Iustice en la place de Greve, Et furent faictes inhibitions & deffences à tous Imprimeurs & Libraires d'en vendre, & à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'ils fussent, d'en auoir, retenir, ny communiquer: Et si aucuns en auoient à eux enjoint de les apporter au Greffe du Chastelet pour estre bruslez: à peine d'estre punis comme criminels de leze-Majesté.

*L'Apologie
de Schulke-
nius bruslee.*

Ceste Apologie estoit imprimee avec l'approbation de Cosme Morelles, Inquisiteur à Cologne, lequel au Chapitre general des Dominicains, ou Iacobins, tenu à Paris en 1611. presida en ceste These, *In nullo casu Concilium est supra Papam*. These, qui a esté cōme la source de tant d'escripts qui se sont faicts en l'an 1612. Et qui a semblé donner comme subject de parler à ceux de la Religion pret. ref. voyant vne si grande diuisiō par escrit entre les Catholiques: bien qu'entreux ils n'en ayent esté aussi exēpts, cōme il se veoid en la Lettre du M. du Moulin, escrete aux Ministres de France contre Tilenus & son liure intitulé, *Examen doctrinae Molinæ de vniōne hypostatica*. Voicy les mesmes mots de la lettre:

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan